

la première communion lorsqu'ils ont atteint l'âge de discrétion qui est celui de la raison, jugea nécessaire de publier à ce sujet un décret général contenant des règles précises et opportunes, afin de pourvoir au bien et au salut des enfants, aujourd'hui surtout que dans un si grand nombre d'écoles athées tant de pièges leur sont tendus pour les éloigner de tout principe de religion et de moralité.

Nous sommes heureux de reproduire le Décret approuvé par le Saint-Père et inséré dans le Bulletin officiel du Saint-Siège; nous tâcherons ici de le commenter brièvement afin qu'il soit bien compris et mis à exécution sans difficulté. Ah! si tous ceux qui en ont le devoir, l'appliquaient fidèlement! Ce serait le moyen le plus facile et le plus efficace pour préserver la jeunesse de la corruption horrible qui s'étend de toutes parts et menace de faire retourner nos contrées catholiques à un monstrueux paganisme.

Nous diviserons notre étude en deux parties. Dans la première nous exposerons les raisons du Décret. Dans la seconde, nous expliquerons les règlements qu'il renferme.

I — Les Raisons du Décret.

1. — *Les Enfants et Jésus-Christ.*

En premier lieu, il est nécessaire de considérer combien Jésus-Christ durant sa vie mortelle aimait les petits enfants. L'Évangile nous le montre comme charmé de leur innocence et désireux de se trouver au milieu d'eux. Connaissant sa prédilection pour les petits enfants, les parents les lui amenaient volontiers pour qu'il leur imposât les mains. Souvent il les embrassait avec les marques de la plus vive affection et les bénissait. Un jour on lui conduisait comme de coutume les petits enfants pour qu'il les touchât de ses mains; mais il était occupé à enseigner les foules, et les disciples, pour ne pas le distraire, cherchaient à les éloigner; Jésus-Christ s'en indigna; il voulut au contraire faire venir à lui les petits enfants et, les pressant sur son cœur, il les bénit. Voici